

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 8 septembre 2016

L'an deux mil seize le 8 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc CHAUTEMPS, Maire.

PRESENTS : MM Chautemps Marc, Laye Didier, Bernier Marie-Jeanne, Dupin François, Poinsoot Evelyne, Poinson Pascale, Renaud Hervé, Michelin David, De la Cruz John.

PROCURATIONS : Bernier Jean-Louis à Chautemps Marc, Choplain Valéry à Dupin François, Pisaneschi Florence à Bernier Marie-Jeanne et Prost Valérie à De La Cruz John.

ABSENTS : Lebreuil Pierre-Jean, Aouidat Khalid

SECRETAIRE DE SEANCE : Mmes BERNIER Marie-Jeanne, POINSON Pascale

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DALLAGE SOUS LES HALLES (Annule et Remplace délibération 14/2016)

Le conseil municipal adopte le principe des travaux sous les halles avec mise en accessibilité de la mairie et du petit commerce, pour un montant estimatif de : 48 622 € HT.

Il sollicite l'aide de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local, l'aide du Conseil Départemental et l'aide du Conseil Régional dans le cadre du programme « Eco Villages ». Le Conseil valide le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché après accord des subventions afférentes à ces travaux.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE 3 LOGEMENTS, D'UNE GARDERIE, DE RENOVATION SOL / HALLES.

Au vu de l'étude préalable d'aménagement et d'urbanisme conduite sur le centre bourg, la commune de Gemeaux

- Sollicite du Conseil régional son inscription au sein de l'opération « Eco villages » ;
- Décide au cours des deux ans de procéder :
 - à la création de 3 logements : pas d'acquisition
 - année 2016 : 50 000 €
 - année n + 1 : 58 928 €
 - année n + 2 : 58 000 €
 - à l'aménagement et le cadre de vie : création d'une garderie
 - année n : 28 958 €
 - année n + 1 : 67 569 €
 - à l'aménagement et le cadre de vie : rénovation sol / Halles
 - année n : 48 622 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet pour un montant de 143 006 €
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV)
- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur une voie communale ou une route départementale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention, définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VOIRIE COMMUNALE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	16 000.00	50 %	5 000 €
		84 000.00	30 %	25 200 €
TOTAL DES AIDES			%	30 200 €
Autofinancement du maître d'ouvrage			(minimum de 20%)	112 806 €

MODIFICATIONS PLU / VALIDATION DÉPENSE

La commune souhaite lancer une procédure de déclaration de projet de son PLU approuvé en 2011, afin de répondre au besoin de créer une petite zone artisanale d'environ 0,5 ha rue des Charrières.

D'autre part, elle souhaite créer un emplacement réservé sur le côté nord de la rue de Glapigny, afin de permettre son élargissement dans la perspective qu'elle puisse être utilisée comme contournement du vieux village.

Un devis a été établi pour cette prestation d'assistance par le « Cabinet DORGAT » concernant ces modifications du PLU pour un montant hors taxe de 4 575 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- de valider ces modifications
- d'accepter la dépense pour cette prestation d'assistance

ET AUTORISE le Maire à signer le devis,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

La COVATI a délégué la gestion du CLAS à l'association Escale21. La présidente sollicite pour ce service l'attribution d'une subvention pour l'ensemble du RPI, qui sera donc divisé par 3 entre GEMEAUX-PICHANGES et SPOY.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de ce service et sa participation financière.

MODIFICATION DE CRÉDITS

Le Conseil valide les modifications de crédits comme suit :

Dépenses Investissement	Dépenses Fonctionnement
202 (20) : Frais liés doc. urbanisme & numér. 7 000,00	023 (023) : Virement à la section d'investis. 7 000,00
2188 (21) : Autres immobilisations corpore 500,00	6065 (011) : Livres, disques, cassettes (bibli 400,00
2313 (23) : Constructions - 500,00	61558 (011) : Autres biens mobiliers 1 600,00
7 000,00	6231 (011) : Annonces et insertions 1 800,00
	6247 (011) : Transports collectifs 400,00
	6281 (011) : Concours divers (cotisations...) 1 000,00
	6411 (012) : Personnel titulaire 14 000,00
	6413 (012) : Personnel non titulaire - 5 000,00
	21 200,00
Recettes Investissement	Recettes Fonctionnement
021 (021) : Virement de la section de fonct 7 000,00	7381 (73) : Taxe addit.aux droits de mut.ou t 9 650,00
7 000,00	74121 (74) : Dotation de solidarité rurale 6 000,00
	74127 (74) : Dotation national de péréquat 23 407,00
	752 (75) : Revenus des immeubles 3 000,00
	42 057,00

REMBOURSEMENT FRAIS DE RÉPARATION A LA SUM

Suite à une location de la SUM en avril dernier, de petites dégradations ont nécessité des travaux dont le chiffrage est estimé, en régie, à un montant de 90 euros.

Le Conseil Municipal est favorable au chiffrage établi à 8 voix Pour et 5 Abstentions

ÉCOLAGE 2015/2016

Les frais seront votés au prochain conseil.

AUGMENTATION CHARGES LOGEMENT

Le décompte de charges annuelles d'un logement faisant apparaître un déficit de 350 €, il convient de réajuster les mensualités, en accord avec le locataire. Celles-ci passeraient de 50 à 75 euros.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'établir les charges de ce logement à 75 euros/mois.

Un changement de radiateur est évoqué et il sera remplacé.

AFFAIRES DIVERSES

- Ecole fleurie : remise des prix le 21 septembre prochain à Dijon.
- Travaux d'enfouissement des réseaux rue Montmeroux : la date de début de travaux sera fixée très rapidement.
- SICECO : 60 communes sur 106 ont donné la compétence Gaz au SICECO ; une relance va être transmise aux communes, le but est que toutes les communes transmettent cette compétence, sinon cela deviendra obligatoire.
- La Ré création organise son traditionnel pique-nique le 25 septembre 2016 à la Charme.
- Implantation d'un transformateur électrique rue de Glapigny, à voir au prochain conseil.
- A l'initiative du Pays Seine et Tilles en Bourgogne, et à l'occasion du lancement du « Point RENO (plateforme de rénovation de l'habitat) », afin de sensibiliser les ménages aux économies d'énergie, une opération d'échange d'ampoules à incandescence contre des ampoules LED est organisée pour les administrés les plus modestes. Les demandes seront enregistrées en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Le Maire

CHAUTEMPS Marc